

# LES CHARGES NETTES PAR FONCTION

## DÉFINITION

La **charge nette** s'obtient pour une fonction donnée en soustrayant des dépenses effectuées les recettes correspondantes, le solde obtenu étant divisé par le nombre d'habitants. Elles correspondent donc à l'effort que les communes consentent en faveur d'un domaine particulier et pour lequel elles puisent dans leurs recettes générales non affectées (fiscalité, Fonds des communes...) pour le financer. Elles sont donc le reflet des choix budgétaires opérés par la commune.

$$\frac{(\text{Dépenses} - \text{Recettes}) \text{ fonction budg. Xi}}{\text{Nombre d'habitants}}$$

où X1= Administration, X2= Sécurité, X3= Enseignement, Xn=...

## QUELQUES CHIFFRES

- > Le *graphique* indique que le top 5 des charges nettes par habitant est constitué par les postes «Administration générale», «Aide sociale-santé», «Voirie-communication», «Police» et «Salubrité publique - Logement».
- > Les charges nettes relatives en matière d'enseignement apparaissent plutôt limitées en dépit du poids relativement important des dépenses relatives à cette fonction (surtout lorsqu'on tient compte des charges relatives au personnel enseignant).
- > Seule la catégorie «Économie» inscrit des charges nettes négatives. Ceci signifie que pour cette fonction, les recettes, qui englobent les dividendes des intercommunales, sont supérieures aux dépenses consenties pour ce domaine d'activités.

## Charges nettes par grands groupes fonctionnels - Budgets 2018 (en EUR/hab.)

